

**CONVENTION DE PARTENARIAT POLE AZUR PROVENCE
CLUB DES ENTREPRENEURS
SUBVENTION 2007**

Paul EUZIERE, Conseiller communautaire

Il nous est demandé au titre de la convention du 7 juillet 2006 de voter au bénéfice du Club des Entrepreneurs une subvention, pour la seule année 2007, de 114 500 €.

C'est une somme très importante qui correspond à des actions réalisées ou annoncées dont on peut se demander si elles sont toutes opportunes et pourquoi elles sont confiées à une association alors qu'elles relèvent clairement pour certaines de la compétence publique de notre Communauté d'Agglomération ou de son Conseil de développement.

Voir facturer 11 000 € à notre communauté d'agglomération "l'animation du stand entreprises et producteurs de plantes à parfums" et des "interventions" au Congrès international W.P.C de Cannes, suscite des questions.

Pourquoi serait-ce à nous -communauté d'agglomération- "d'organiser des interventions et des Conférences" lors de ce Congrès ?

Les entreprises -le syndicat des parfumeurs PRODAROM-, les producteurs de plantes à parfums et leurs organismes professionnels seraient-ils à ce point dénués de moyens qu'il faudrait "déléguer" leurs compétences dans des rendez-vous qui les concernent directement ?

Que penser de la facturation pour 3500 € de l'animation du stand entreprises lors du Forum de l'Entrepreneur à Sophia Antipolis ?

Ces "animations" coûtent cher et reviendraient à des coûts moindres si elles étaient réalisées par notre Communauté d'Agglomération et ses structures internes et en partenariat direct avec les entrepreneurs grassois qui possèdent de multiples organismes représentatifs avec lesquels nous pouvons travailler directement quand cela s'avère nécessaire.

C'est une première remarque.

La seconde relève non pas du futur, mais du passé.

J'ai adressé au président de l'Agglomération deux courriers les 14 septembre et 28 septembre derniers concernant des activités et des financements obtenus sur des projets par le Club des Entrepreneurs concernant notamment le dossier de *"la Filière Plantes à Parfums, Aromatiques et Médicinales (PPAM)"* du projet *"Euromed Héritage II - Filières innovantes"*.

Nous avons adhéré à ce projet euro-méditerranéen porté localement par le Club des Entrepreneurs qui était chargé de nous représenter et a obtenu pour cela des financements de notre Agglomération, de la région PACA et de l'Union Européenne.

Je n'ai, à ce jour, reçu aucune réponse claire aux questions précises que j'ai posées concernant l'utilisation de ces financements.

Notre Conseil a notamment voté le 19 novembre 2004 sous l'intitulé "Programme Euromed Héritage II" une subvention de 8 500 € (délibération 2004-106) pour *"la mise en commun des travaux de l'ensemble des membres de la filière PPAM qui a eu lieu lors d'un colloque européen qui s'est tenu à Grasse du 18 au 22 octobre 2004"*.

Or, le président du Club des Entrepreneurs écrit dans une longue lettre qu'il vous a adressée, en date du 18 septembre, et qui m'a été retransmise en guise de réponse à mon premier courrier que *"le colloque transversal envisagé [à Grasse] dans le projet (phare 2003-2005) n'a pas eu lieu faute de financement européen et de poursuite du programme"*.

Tout cela pose question. D'autant que les virements bancaires ont été effectués. Nous avons donc apparemment, versé de l'argent (2 500 €) pour une manifestation, qui de l'aveu même du président de l'association porteuse, n'a pas eu lieu.

Tout cela et bien d'autres anomalies -je l'ai dit- ont fait l'objet d'une deuxième lettre précise à M. le président de notre Agglomération le 28 septembre qui est restée sans réponse.

Je suis soucieux -comme nous tous je le pense- de l'utilisation des deniers publics. Je considère que nous ne pouvons voter des sommes aussi importantes que celle qui nous est demandée aujourd'hui -114 500 €- sans avoir tous les éclaircissements sur les points que j'ai soulevés.

Je demande donc que notre Conseil décide la suspension de cette délibération jusqu'à ce que toutes les explications nous aient été fournies.